

Point 27 : Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses –
Approbation

Signature de la Charte LGBT de L'autre cercle – Approbation

Intervention : Nathalie BLIN (Nantes)

Madame la présidente, chers collègues,

Perdu dans les diverses informations que contient la délibération sur le personnel communautaire, nous tenions à saluer la signature de la charte de l'association l'Autre Cercle qui lutte contre les discriminations faites dans le monde professionnel aux personnes Lesbien, Gays, Bi et Trans.

Nantes Métropole mène depuis de nombreuses années une politique en faveur de la mixité et de la diversité dans ses services. Tout comme de nombreuses grandes entreprises françaises et d'autres collectivités, la métropole accompagne cette démarche pour lutter contre les discriminations dans le cadre professionnel.

La signature de cette charte montre notre volonté d'assurer un environnement de travail inclusif pour les personnes LGBT dans la totalité des services et aussi montrer l'exemple aux autres collectivités ou entreprises. Cet exemple pourrait notamment, être suivi par la Région des Pays de Loire et sa majorité, Madame Garnier en tête, qui prend prétexte d'un simple débat sur la question de la GPA pour couper les subventions au festival Cinepride, festival de film lesbien gay bi trans de Nantes auquel nous réitérons notre soutien total/

Ceci étant dit,, encore plus de 58 % des salariés LGBT « se cachent » au travail et hésitent souvent à révéler leur orientation sexuelle par crainte des conséquences négatives que cela pourrait avoir sur leurs conditions de travail et leur évolution de carrière. Cette réticence est corroborée par les données recueillies : plus d'une personne homosexuelle sur quatre a constaté une détérioration de ses relations professionnelles après « s'être dévoilée ».

Rares seront les salariés, leurs hiérarchiques qui se diront ouvertement homophobes. L'homophobie se déploie le plus souvent de manière insidieuse : c'est l'agrégation de comportements individuels tels que des remarques, des rires, des plaisanteries douteuses qui créent et font perdurer un climat homophobe, voire pire dans certains cas. Le fait d'appartenir à une collectivité signataire de cette charte engagera à la fois l'employeur mais aussi ses agents à lutter contre toute pratique discriminante.

La diversité est une véritable richesse pour nos services. Celle-ci permet, de croiser les expériences, les sensibilités et les points de vue afin d'apporter une meilleure qualité de service aux habitantes et habitants de la métropole.

Voilà, je tenais à souligner le travail entrepris par notre future collègue Katell Favennec (élue à la ville Nantes délégué à la lutte contre l'homophobie).

Je vous remercie de votre attention.